



## 1. INTITULÉ DU CERTIFICAT (DE)(1)

**Abschlussprüfung im staatlich anerkannten Ausbildungsberuf  
Edelsteinfasser/-in**

(1) dans la langue d'origine

## 2. TRADUCTION DE L'INTITULÉ DU CERTIFICAT (FR)(1)

**Examen de fin de formation nationalement reconnue à la profession de  
Sertisseur/Sertisseur de pierres précieuses**

(1) cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

## 3. PROFIL DES QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES

- Sertissage de pierres en serti clos, en serti griffe, en serti pavé et en serti cluster
- Identification et manipulation de pierres précieuses, de matières organiques et d'autres matériaux de garniture
- Fabrication de petit outillage
- Application de techniques de fabrication
- Réalisation de sertis
- Élaboration et traitement de surfaces
- Préparation de bijoux
- Réalisation et utilisation de schémas, de dessins et d'ébauches de fabrication
- Conception assistée par ordinateur et fabrication de modèles et d'ébauches
- Conseil aux clientes et clients et offre de services
- Utilisation, maintenance et entretien d'outils, de machines et d'installations
- Planification et documentation de travaux, définition des étapes de travail, contrôle des résultats et optimisation des flux de travail
- Évaluation de la qualité et mise en œuvre de mesures d'assurance qualité
- Prise de mesures relatives à la sécurité, à la protection de la santé ainsi qu'à la protection de l'environnement et à la durabilité au travail.

## 4. ÉVENTAIL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ACCESSIBLES AU DÉTENTEUR DU CERTIFICAT(1)

Les Sertisseur de pierres précieuses et les Sertisseur de pierres précieuses travaillent principalement dans des entreprises du secteur de la fabrication de bijoux, dans des ateliers artisanaux d'orfèvrerie d'or et d'argent ainsi que dans des bijouteries.

(1) cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

## (\*)Explication

Le Supplément au certificat complète l'information figurant sur le certificat/titre/diplôme. Ce document n'a aucune valeur légale. Son format est basé sur la Décision (UE) 2018/646 du Parlement européen et du Conseil du 18 avril 2018 concernant un cadre commun pour l'offre de meilleurs services dans le domaine des aptitudes et des certifications (Europass) et abrogeant la décision n° 2241/2004/CE.

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT	
<b>Nom et statut de l'organisme du certificateur</b>  Chambre de Commerce et d'Industrie	<b>Nom et statut de l'autorité nationale/régionale/sectorielle responsable de l'homologation ou de la reconnaissance du certificat</b>  Chambre de Commerce et d'Industrie
<b>Niveau (national ou international) du certificat</b>  ISCED 354 Ce diplôme est classé au niveau - du cadre allemand et européen des certifications ; cf. avis du 1er août 2013 (journal officiel allemand, section officielle, [BAz AT] du 20 novembre 2013 B2)	<b>Système de notation / conditions d'octroi</b>  100-92 points = 1 = très bien 91 - 81 points = 2 = bien 80 - 67 points = 3 = satisfaisant 66 - 50 points = 4 = suffisant 49 - 30 points = 5 = médiocre 29 - 0 points = 6 = insuffisant  Des résultats au moins suffisants (50 points) sont indispensables pour réussir l'examen de fin d'études.
<b>Accès au niveau d'enseignement ou de formation suivant</b>	<b>Accords internationaux</b>  Dans le domaine de la formation professionnelle il existe, sur la base d'accords bilatéraux entre l'Allemagne et la France et l'Autriche et le Suisse des Déclarations Communes de l'équivalence de diplômes des systèmes de formations professionnelles respectives.
<b>Base légale du certificat</b> Arrêté fédéral sur la formation professionnelle à Sertisseur/Sertisseur de pierres précieuses en date du 20.03.2025 (BGBl. - Journal Officiel de la République Fédérale d'Allemagne - I Nr 93, p 23)	

6. MOYENS OFFICIELLEMENT RENCONNUS D'ACCÉS À LA CERTIFICATION	
	Examen de fin d'études auprès du service responsable: 1. après l'accomplissement d'une formation par alternance en entreprise/ en établissement scolaire (en général) 2. après une réorientation professionnelle dans un métier de formation agréé 3. par un examen externe pour les actifs sans formation professionnelle ou pour les personnes qui ont été formées dans des écoles de formation professionnelle ou d'autres établissements
<b>Informations supplémentaires</b>	
<b>Accès:</b>	les habilitations d'accès ne sont pas régies par la loi; en règle générale, à l'issue de 9 ou bien 10 ans d'école d'enseignement général
<b>Durée de la formation :</b>	3,5 ans.
<b>Système de formation « en alternance » :</b>	Les connaissances, les techniques et les compétences transmises dans un métier d'apprentissage se basent sur les exigences habituelles rencontrées lors des processus de travail et préparent aussi bien à une activité professionnelle concrète qu'à la poursuite de la qualification. <b>Formation en entreprise et en école :</b> La formation a lieu pour trois quarts du temps en entreprise. Les apprentis et apprenties y acquièrent des compétences liées à la pratique, dans un environnement de travail concret. L'autre quart du temps est passé en école professionnelle, où le contenu de l'enseignement, à la fois professionnel et général, est transmis en connexion avec le métier d'apprentissage.
Vous trouverez des <b>informations supplémentaires</b> à : <a href="http://www.berufenet.de">www.berufenet.de</a> <a href="http://www.europass-info.de">www.europass-info.de</a>	